

PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 octobre 2015

Présidence : M. Claude FARINE

1. Appel : 87 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BARRENSE-DIAS Yara, BOURQUI Marc, CORNU Yvan, DE PINHO Helder, DOUSSE Jean-Robert, MIEVILLE Laurent, PIEREN Taïna, PITTET Jacques, SAUGY David

Absents : FRACHEBOURG Jean-Marie, LUGEON Séverine, MARQUES Manuel, UELTSCHI Bernard

2. Procès-verbal de la séance du 31 août 2015

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD signale qu'à la page 11 concernant le concept « Cœur de ville », les crédits ont été refusés, mais il est mentionné que les montants seront portés en augmentation des divers comptes. Il signale que ce n'est pas nécessaire d'indiquer à quels comptes ils seront attribués étant donné qu'ils ont été refusés et demande de faire la modification dans ce sens.

M. Maurice GAY est étonné de trouver à la fin du procès-verbal un appel nominal concernant le retrait de l'ordre du jour d'un rapport. Il l'avait signalé au Président et eu un échange de mails, précisant qu'il n'y avait pas eu de demande d'appel nominal sur le sujet. Il demande de le supprimer tout en signalant qu'il n'a rien contre les votes nominaux – qui selon lui devraient être la règle - car la population a le droit de savoir ce que votent les Conseillers élus.

M. le Président lui rappelle qu'à la fin de la séance, M. le Syndic avait fait remarquer que les Conseillers non assermentés avaient voté sur le retrait du point 17 et il se demandait si la décision eut été différente sans leur vote. Après consultation de la secrétaire qui a rédigé le PV, il s'avère que le résultat n'aurait pas changé. Il a informé le syndic et les chefs de groupes de ce fait. De plus, il a consulté le juriste du service des communes qui lui a confirmé que cette situation n'était pas une faute grave, puisque le retrait des cinq votes n'aurait rien changé. Il s'est ensuite renseigné s'il y avait bien eu un appel nominal. M. Pierre WAHLEN a confirmé qu'il avait demandé le vote à l'appel nominal, ce que M. GAY conteste. La secrétaire, qui a écouté la bande pour rédiger le procès-verbal, a confirmé qu'il y avait bien eu une demande de vote nominal et, en vertu de l'article 27 h) du règlement, le Bureau l'a autorisé à écouter ce bout d'enregistrement. Il confirme qu'il y a bien eu un vote à l'appel nominal. Pour M. le Président la question est close.

M. Maurice GAY rappelle qu'il y a une procédure à suivre. On doit demander le vote nominal qui doit ensuite être approuvé par une certaine majorité, ce qui n'a pas été fait. Il est de plus quasiment sûr que M. Wahlen n'a pas demandé un vote nominal, mais une contre-épreuve. Il demande à nouveau de retirer le vote nominal.

Pour M. le Président, l'incident est clos et il ne change pas sa position. M. GAY peut faire recours s'il le désire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal modifié est accepté par 65 oui, 12 non et 6 abstentions.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président signale que deux rapports ont été déposés pour le préavis N° 236, le point 16 doit donc être lu « Rapports de minorité et majorité N° 236 ». Par ailleurs, M. Yves GAUTHIER-JAQUES a déposé une interpellation intitulée « Etat d'avancement du complexe sportif et projet du centre des congrès en partenariat avec l'UEFA » qui sera ajoutée au point 21bis.

L'ordre du jour modifié est accepté par 82 oui et 2 abstentions.

4. Communications du Bureau

- Les élections fédérales approchent et M. le Président remercie les groupes politiques qui ont bien réagi à son appel concernant les scrutateurs, puisque 37 Conseillers se sont inscrits. Ils ont participé à 19h. à une séance d'information et formation. Pour le reste, il donne des informations générales brèves sur le dépouillement.
- M. le Président fait remarquer que le règlement du Conseil est soumis à interprétation et le diable est souvent dans le détail. A la suite de certaines questions récentes, il a cherché à clarifier certains points. D'abord, concernant l'article 11, al. 3, après avoir consulté le juriste du service de communes, il apparaît, contrairement à ce qui avait été dit, qu'il est toujours possible de remplacer un conseiller communal démissionnaire en puisant dans la liste des viennent-ensuite ou, à défaut, une personne désignée par au moins six parrains de la liste initiale. Deuxièmement, concernant l'article 84, al. 6, sur le doute et la contre-épreuve, selon le juriste, il ne peut pas y avoir de contre-épreuve dans le cadre du vote électronique. Elle ne peut être utilisée que dans le vote à main levée si celui-ci n'est pas clair. Il n'y aura donc plus de contre-épreuve sauf si le Président a mal formulé un vote ou si le système électronique est déficient. Enfin, concernant le vote à l'appel nominal, il doit être demandé **avant** la phase de vote. Pour que la pratique actuelle soit possible, il faudrait modifier le règlement et l'introduire comme c'est le cas dans celui du Grand Conseil à l'article 98.
- M. le Président signale que la Municipalité a demandé un délai supplémentaire d'un mois pour répondre au postulat de M. Maurice GAY sur le plan lumière, délai accordé par le Bureau.
- L'installation des autorités aura lieu le 20 juin 2016.
- Il donne lecture de la lettre de démission de la COGES de M. Fabien BOURQUI, VERTS.
- Le rapport sur les activités de la commission aux affaires régionales est remis à la prochaine séance.
- M. le Président détaille ses activités le dernier mois.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à M. Maurice GAY au sujet du DDP octroyé à Ouvrages Métalliques SA en lui signalant que l'ensemble des quatre secteurs constituant la zone industrielle de la Vuarpillière a fait l'objet d'examen préalable, suite à la décision de la Municipalité d'augmenter la densité des constructions réalisables. L'accueil du canton a été favorable, cependant, il souhaite une cadastration de la lisière de la forêt le long de la rivière, selon les exigences légales en la matière. Un assainissement doit être opéré et les entreprises concernées s'engagent à remédier dans les plus brefs délais à cette situation, afin que l'ingénieur forestier puisse procéder à la cadastration. Les modifications proposées étant souhaitées par tous, elle espère pouvoir mettre à l'enquête publique dans les prochaines semaines. Elle répond également à M. Philippe GLASSON au sujet du panneau publicitaire de la Migros. Cette dernière a mis à l'enquête publique un totem, qui remplacera les

panneaux d'affichage. Cette enquête publique se déroule de 16 septembre au 15 octobre 2015. A l'issue de cette procédure, pour autant qu'aucune opposition ne soit déposée, il sera procédé à l'enlèvement du panneau.

M. le Municipal Olivier MAYOR informe le Conseil, concernant le giratoire de la Gravette, que la couche d'enrobé final a été posée fin septembre et le marquage définitif sera réalisé dès le 12 octobre. Les plantations de la pastille centrale seront réalisées par les Espaces Verts d'ici la fin de l'année. Le chantier de la rue Jules-Gachet a débuté ses travaux le 22 septembre. Il signale également que 1200 bacs plastiques avec sacs pour déchets compostables, ont été distribués aux écopoints lors des deux derniers mercredis, ce qui a permis de toucher environ 15% de la population. Le but est d'encourager les gens à trier leurs déchets et améliorer la qualité du déchet envoyé à la méthanisation. Des exemplaires de ces bacs sont à disposition. Il signale encore que l'exposition des 30 ans des aquariums a été inaugurée ce dimanche et plusieurs animations pour les enfants sont organisées durant le mois d'octobre. Les Dicodeurs ont également investi cette semaine le Musée du Léman, avec comme invité Lionel Gauthier, le conservateur. L'émission passera à l'antenne dès le lundi 12 octobre. Enfin, l'exposition « Donnant donnant. Vœux et dons aux Dieux en Gaule romaine » a également été inaugurée en collaboration avec le Musée romain de Dijon.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à Mme Béatrice ENGGIST concernant les prix des macarons de stationnement destinés aux résidents ne possédant pas de parking. Elle se doit de rappeler que la mise en œuvre du stationnement privilégié sur le territoire communal et la tarification des macarons pour les habitants a été fixée sur la base de la politique de stationnement de la Ville présentée dans le rapport N° 29 déposé le 31 octobre 2011 et validé le 2 avril 2012. Elle a relu avec intérêt le rapport que la commission avait déposé à l'époque, commission dont tous les membres, sauf un, sont encore présents aujourd'hui dans ce Conseil. Ce rapport à lui seul est la meilleure réponse que la Municipalité peut donner aux questions de Mme Enggist. Elle cite un extrait du rapport : «Le rapport sur la Politique de stationnement en Ville de Nyon » soumise à notre Conseil par la Municipalité est important puisqu'il fixe le cadre à court, moyen et long terme à l'intérieur duquel devront s'inscrire pendant une longue période toutes les décisions touchant au stationnement dans notre Ville. Il est le prolongement logique d'un premier rapport également soumis à notre Conseil intitulé « Concept de Mobilité Urbaine » et présenté en août 2010. Avec ces deux documents, c'est la stratégie de la Municipalité qui est rendue explicite. Cette stratégie est rendue d'autant plus indispensable qu'avec l'augmentation de la population de notre Ville et de la Région, une mobilité non maîtrisée ne peut qu'aggraver les nuisances générées en particulier par le trafic automobile et détériorer la qualité de vie de nos habitants. Il est évident que la majorité, si ce n'est la totalité des mesures envisagées ne peuvent voir le jour qu'avec le développement simultané des transports publics et de la mobilité douce. Une politique de stationnement volontaire doit dès lors permettre non seulement de diminuer le trafic de transit en Ville mais aussi et de manière concomitante rendre le Centre-ville plus facilement accessible à ses résidents, à ses visiteurs et aux clients des commerces. » L'essentiel est dit, mais elle donne encore des réponses précises.

La tarification du stationnement appliquée aujourd'hui à Nyon vise la cohérence. Elle doit s'inscrire dans un contexte global et prendre en compte divers paramètres, comme l'offre générale en stationnement privé et public, les possibilités d'accès, la diversité des besoins, les moyens de transports, l'évolution des fonctionnements (la liste n'est pas exhaustive), elle doit en particulier éviter de concurrencer le stationnement souterrain exigé, en principe, dans toute nouvelle construction. Concernant les comparaisons de prix, il est vrai qu'à Genève et Lausanne les macarons sont bon marché. Mais il y a un effet pervers à cette tarification basse qui est que les résidents sous-louent leur place en souterrain pour se parquer à meilleur coût en surface, grâce à leur macaron. A Genève, plus aucune place de stationnement sur voirie n'est disponible en soirée, à l'exemple des quartiers des Pâquis et des Eaux-Vives, ou encore de la Ville de Carouge qui réfléchit actuellement à une augmentation de la tarification de ses macarons pour palier à ce dysfonctionnement et libérer des places en surface pour les visiteurs occasionnels ou les clients des commerces locaux (restauration). Par ailleurs, et cela n'a pas été cité dans les comparaisons, la Ville de Gland, lors de la mise en place du stationnement privilégié sur son propre territoire en 2014, a proposé un macaron de stationnement pour les habitants à un tarif de CHF 70.- par mois, soit CHF 840.- par année et cela pour les mêmes raisons que nous. Malgré cela, la Ville s'est retrouvée en difficulté lors

de la construction du quartier Eikenot. C'est, entre autres, pour dissuader cette pratique que la Ville de Nyon souhaite maintenir la tarification des macarons habitants à CHF 80.- par mois. C'est une tarification qui reste abordable au vu des prix de location appliqués par les régies de la place pour les places privées, dont le tarif minimum est de CHF 120.- par mois.

Mme la Municipale répond également à M. Marco CARENZA au sujet de la ligne TPN 805. Elle signale que les TPN ont pris note de la surcharge à certaines heures du matin et ont dressé un état des lieux précis du 14 septembre au 2 octobre pour les courses arrivant à Nyon entre 7h. et 8h. Les conducteurs ont dû signaler s'ils ont pu prendre tous les passagers. Le résultat de l'étude, à ce stade, montre que seuls deux voyageurs n'ont pas pu monter dans le bus. Il est impossible de mettre un bus plus grand car il ne passerait pas le pont de la Redoute, dont l'élargissement a été refusé par le Conseil, ou alors il faudrait engager un chauffeur supplémentaire pour doubler la ligne, mais pour peu de personnes finalement. Ils restent attentifs à la question qui trouvera sûrement une issue sous peu.

Enfin, elle signale à Mme Doris ULDRY, au sujet du chef de projet de la RDU, qu'une présentation des études lancées a été organisée à Prangins le 15 septembre dernier en présence de deux Conseillères d'Etat. Les Conseillers communaux étaient invités et elle transmet quelques renseignements. La ville de Nyon a cofinancé le poste de chargé de projet RDU avec les communes d'Eysins et Prangins, le Canton et le Conseil Régional. Les études lancées sont :

1. Une étude de l'aménagement de la route de Crassier sur Eysins, avec déjà des réalisations sur Eysins ;
2. Une étude de faisabilité de la RDU pour le tronçon entre le Nyon-St-Cergue et Gland, la première étape de cette étude est terminée et la suivante démarre dans une année.
3. Et enfin une étude test sur le tronçon de la route de l'Etraz entre Nyon et Prangins. Cette dernière étude traite de l'urbanisation qui se développera le long de la RDU dans ce périmètre. Son financement a été accepté par les parties concernées et elle va démarrer prochainement.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ souhaite apporter des réponses à M. Robert JENEFSKY au sujet des requérants à Marens. Elle rappelle le communiqué de presse du 16 septembre qui signalait que, dès ce jour, les requérants peuvent librement se rendre au CaNyon où diverses activités leur sont proposées aux heures où l'abri est fermé. Des bénévoles réceptionnent également des habits chauds pour l'hiver. Par ailleurs, les requérants doivent également suivre des cours de français à Lausanne, donnés par l'EVAM. Des travaux d'utilité publique leur sont aussi proposés et permettent aux volontaires de se rendre utiles pour diverses tâches d'intérêt général et qui favorisent le contact avec des collaborateurs de la ville et la population. Les services communaux T&E, Espaces Verts et Maintenance proposeront entre 5 et 8 places à l'EVAM qui accompagnera les requérants volontaires. De plus, un groupe de bénévoles est actif pour que leur intégration et l'accueil se passent le mieux possible. A la question de savoir si un habitant du quartier pouvait faire partie du groupe de contact, elle signale que ce groupe est formé de professionnels de l'accueil de l'EVAM, des responsables de la ville et de la PNR. Il échange et traite des informations confidentielles et non transmissibles au public. Toutefois, le groupe recevra volontiers, sur demande, un membre du comité de l'association de quartier. Enfin, la durée du séjour n'est pas fixée et dépend de la fréquence des arrivées en Suisse et dans le canton. Aujourd'hui le rythme d'arrivée est de 30 à 35 requérants par jour dans le canton et l'EVAM est à la recherche constante de solutions d'hébergement.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Gustave DUTRUY au sujet de l'absence de réseau pour téléphones portables dans la vieille ville. Il signale que la Municipalité a accepté une discussion avec Swisscom en vue de l'installation d'antennes mobiles sur le château et le temple. L'office juridique est chargé de négocier au mieux les montants des redevances. En sus de la redevance annuelle, une indemnité pour chaque emplacement a été négociée. Les contrats ont été signés en avril 2015, mais à ce jour aucune demande d'autorisation de construire n'a été reçue. Une intervention est prévue dans le clocher du temple dans le cadre des rénovations, qui pose par ailleurs quelques problèmes, mais des solutions satisfaisantes ont été trouvées par rapport au respect du patrimoine. L'antenne sera à l'intérieur et invisible.

Il espère que ces installations permettront de résoudre le problème en vieille ville et à Rive. Il n'a pas de nouvelles des autres opérateurs et n'a eu aucune demande de leur part.

6. Election à la COGES

Suite à la démission de M. Fabien BOURQUI, M. Pierre WAHLEN propose la candidature de Mme Valérie MAUSNER LEGER. Elle est élue à l'unanimité.

7. Rapport N° 210 en réponse au postulat du 10 octobre 2014 de la Commission chargée de l'étude du préavis N° 172/2014 - Complexe scolaire du Couchant et intitulé « De la valorisation de la parcelle N° 1519. »

Rapporteur : M. Victor ALLAMAND

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART a lu attentivement ce rapport et notamment le 4^e paragraphe des conclusions qui mentionne un rendement de 5% sur la valeur du terrain, calculée sur la base de 50% de logements à loyer subventionné et 50% à loyer abordable. Si on subventionne 50% des logements par nos impôts et que l'on ajoute 50% de loyers abordables, il se demande comment on pourra atteindre 5% de rendement sur la valeur du terrain. Il est d'accord que l'on construise un immeuble, mais le jour où la demande pour un DDP sera faite, il faudra venir avec des vrais chiffres et non des approximations, sinon on perdra de l'argent.

M. Régis JOLY rebondit sur le même paragraphe et souhaite que la Municipalité lui explique la définition d'un « loyer abordable ». A partir de cette explication, il faudra lui garantir que ce n'est pas elle qui va s'assurer et contrôler que les loyers soient abordables, sinon ce sera des loyers contrôlés. Si tel devait être le cas, il ne voterait pas un rapport dans lequel 100% des loyers seront contrôlés par l'administration et aucun laissé au marché libre.

Mme Doris ULDRY propose que, dans les discussions qui auront lieu pour savoir qui aura accès à ces appartements et qui est considéré comme Nyonnais, on prenne en compte les années de scolarité passées à Nyon. En effet, bon nombre de jeunes partent pour leurs études et aimeraient revenir à Nyon et elle demande d'en tenir compte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que le principe pour un DDP est de fixer un taux de 5% de la valeur d'un terrain pour le calcul de la rente. Ceci peut paraître élevé à l'heure actuelle au vu des taux d'intérêt, mais ce chiffre est basé sur une moyenne des 25 dernières années. Il s'agit de la valeur d'un terrain qui n'est pas spéculative mais qui tient compte du rendement possible. Il donne en exemple l'immeuble d'appartements protégés, pour lequel il a été calculé CHF 800.-/m² qui est le montant pour des logements qui ont une utilité publique. Si ce sont des projets plus lucratifs ou un rendement meilleur, on va calculer un montant plus élevé. S'il s'agit d'une zone d'utilité publique ou de développement, on compte CHF 320.-/m², soit CHF 16.-/m² par année de rente du DDP. Ceci est le calcul. Dans le cas précis, l'idée est d'avoir un pourcentage de logements subventionnés et d'autres à prix abordables. Sur cette base, on va arriver à un calcul de la rentabilité basé sur une valeur entre CHF 650.- et 800.-/m². Ainsi donc la coopérative qui va répondre à l'appel d'offre, va devoir tenir compte dans ses calculs de ce loyer du terrain en sachant que sinon il faudrait envisager une acquisition du terrain. Ceci est le mode de calcul. En ce qui concerne le souhait d'avoir des prix abordables, il précise que pour l'instant on est dans la théorie puisqu'il faut encore un appel d'offre à des coopératives en précisant ce que l'on aimerait. Ensuite les coopératives vont répondre en précisant ce qu'elles souhaitent faire. Il faut encore préciser que les loyers abordables doivent être 20% en-dessous du prix du marché qui est de l'ordre de CHF 300.- à CHF 320.-/m² de surface de plancher de l'appartement par année. Le but est que le premier locataire ait ce montant à payer, suite aux négociations avec les promoteurs, et qu'il sera régulé durant 10 ans puis le droit du bail sera appliqué. Il ne s'agit pas d'un système administratif très compliqué pour contrôler ceci, mais le but est clairement d'avoir des loyers de l'ordre de 20% en-dessous du prix du marché. On pourrait donc être entre CHF 240.- et

CHF 270.-/m2 soit pour un logement d'une centaine de m2 entre CHF 24'000.- et 27'000.- par année.

M. Jacques HANHART complète ses questions et revient sur les loyers des HLM. D'après lui, ils sont imposés par le canton et une partie du loyer est subventionné par la commune. Donc on va subventionner des loyers pour gagner quelque chose sur le terrain. Il ne comprend pas bien.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souligne qu'il s'agit de deux choses différentes. La coopérative peut parfaitement être sur le terrain qu'elle a acquis de manière distincte. Un terrain en droit de superficie l'est pour une longue période alors que la politique en matière de subventionnement d'aide à la pierre ou à la personne peut varier au fil des ans. On n'a pas de raison de lier ceci. Le DDP sera fait pour 49 ou 99 ans alors que la politique de subventionnement peut changer dans 5 ou 10 ans. Il y a d'un côté le vrai coût qu'on essaie de faire à la valeur de rendement et non à la valeur spéculative et d'un autre côté il y a la proportion de logements subventionnés nécessaires qui peut également varier au fil des ans. Il y a actuellement une pénurie de logements, mais on ne sait pas ce qu'il en sera dans 5 ou 10 ans.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Uldry et signale que le canton édicte un règlement pour l'octroi des appartements subventionnés. Celui-ci a été complété, il y a une année, par un règlement communal accepté par le Conseil. Il y a également une directive communale qui précise à qui sont destinés ces logements, et notamment de qui peut être considéré comme nyonnais, comme les jeunes qui ont quitté momentanément la ville pour leurs études ou parce qu'ils ne trouvaient pas de logement à Nyon. Tout ceci est prévu dans ces documents.

M. Christian UDASSE est interpellé par le prix du loyer abordable. D'après M. le Syndic, on parle de CHF 24'000.- à 27'000.-, soit CHF 2'000.- par mois, ce qui signifie qu'il faut gagner au minimum CHF 6'000.- par mois, ce qui est difficile avec la crise et signifiera certainement un besoin de subvention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 59 oui, 23 non et 4 abstentions :

- d'accepter le rapport municipal N° 210 valant réponse au postulat du 10 octobre 2014 déposé par la Commission chargée de l'étude du préavis N° 172/2014 - Complexe scolaire du Couchant et intitulé De la valorisation de la parcelle N° 1519.

8. *Rapport N° 212 concernant le renforcement du soutien de la Ville aux clubs sportifs - Augmentation de CHF 100'000.-, pour les années 2015 et suivantes, de la subvention destinée aux jeunes de 5 à 20 ans, membres d'un club sport.*

Rapporteur : M. André CATTIN

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement suivant par 78 oui, 2 non et 2 abstentions :

1. d'augmenter de CHF 150'000.-, pour les années 2015 et suivantes, le montant de la subvention à destination des jeunes de 5 à 20 ans, membres d'un club sportif ;

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 84 oui et 1 non :

1. d'augmenter de CHF 150'000.-, pour les années 2015 et suivantes, le montant de la subvention à destination des jeunes de 5 à 20 ans, membres d'un club sportif ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 170.3653.00 – Indemnités aux sociétés sportives, pour les années 2015 et suivantes.

9. Rapport N° 224 concernant le parc du Reposoir – Aménagement du Parc. Demande d'un crédit destiné à la réalisation des travaux d'aménagements pour un montant de CHF 5'143'176.- TTC. Demande d'un crédit de réalisation destiné aux mesures de conservation et de mises en valeur de l'aqueduc pour un montant de CHF 226'800.- TTC. Complément de réponse au postulat de M. le Conseiller David Lugeon intitulé «Pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon ».

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement suivant par 82 oui et 1 abstention :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de ~~CHF 5'143'176.- TTC~~ CHF 4'963'176.- TTC pour financer la construction du Parc du Reposoir, sous déduction des taxes compensatoires d'un montant de CHF 1'900'000.- qui seront prélevées sur le fonds de réserve N° 9282.16 – PQ Reposoir, Petite prairie ;

La discussion générale est ouverte.

M. Jacques HANHART intervient car lors de l'élaboration du plan de quartier, il a été dit que si la densité était très élevée entre les immeubles, ce qui est le cas car les distances entre les immeubles sont très réduites, pour ne pas dire plus, que les habitants pourraient profiter de ce parc. Or, il constate aujourd'hui, qu'il y a un quart de ce parc utilisé par des emplacements sportifs pour les écoles, un quart utilisé par un bac de rétention dont on ne sait pas s'il est utile de le laisser à l'air libre, un quart qui sera une surface engazonnée pour les personnes qui veulent jouer au foot et il ne reste qu'un quart pour les habitants. Il n'a pas non plus constaté de place de pique-nique, contrairement à ce qui a été dit par le rapporteur de la commission et il trouve l'équipement assez faible pour CHF 5 millions. Il est déçu car on peut se poser la question si toute la partie sportive scolaire ne devait pas faire partie de la construction du complexe scolaire et pourquoi on n'aménage pas mieux le parc pour nos futurs concitoyens. Il pense que l'on rate quelque chose pour les habitants et concernant les jeux pour les enfants, il n'a pas vu grand-chose, peut-être que cela viendra avec un préavis supplémentaire. Il ne votera ce préavis car il pense que l'on aurait pu faire mieux avec cette somme, le projet n'est, en l'état, pas abouti.

M. Victor ALLAMAND est perplexe par rapport à la pièce d'eau. Concernant la notion de bassin de rétention, il rappelle qu'il y a quelques mois, il y a eu une forte pluie et le passage sous voie à la Morâche a été inondé. Il avait plu 32 mm d'eau à Changins. Le bassin de rétention en-dessous de Précossy avait 0 mm d'eau et aurait pu accueillir des dizaines de mm d'eau. Maintenant on veut construire un bassin qui aura 1.20 m d'eau, 90 cm en permanence et 30 cm pour la rétention d'eau. En comparaison, à Nice la veille, il a plu 140 mm (ou 14 cm) avec les dégâts que l'on connaît pour une pluie exceptionnelle. A Nyon, on envisage sereinement 30 cm d'eau de rétention alors que dans ce quartier à l'heure actuelle, il n'y a jamais d'eau dans le bassin de rétention existant. Il se demande dès lors pourquoi dépenser autant d'argent pour construire un tel bassin. Certes, la loi l'oblige, mais on aurait pu le faire

plus petit et moins cher. De plus, l'école accueillera des enfants de 4 à 10 ans et selon la statistique des pédiatres suisses, ils mesurent en moyenne 90 cm à 4 ans et 120 cm à 10 ans, soit les profondeurs du bassin. La commission s'est estimée rassurée car toutes les précautions ont été prises. Il aimerait être aussi sûr que la commission et se demande comment la Municipalité fera front s'il arrive un jour un accident. Il estime que la Municipalité doit revoir son préavis.

M. Pierre WAHLEN répond à M. Hanhart et concède que l'on peut estimer qu'une grande pelouse sur toute la surface aurait été mieux, mais il ressort du plan de quartier la nécessité d'avoir des équipements collectifs sportifs pour l'école et qu'il n'y a pas d'espace pour les mettre ailleurs. Ils seront également utilisables par les habitants du quartier. A propos du bassin de rétention, en réponse à M. Allamand, longuement débattu lors de la commission, il reconnaît que le risque zéro n'existe pas, mais la conception du bassin, formé de gradins qui descendent progressivement de l'eau, semble le moyen le plus efficace de lutter contre les accidents. Quant à son calcul à propos des précipitations, il l'estime complètement faux car on ne peut pas dimensionner un bassin de rétention avec la surface qui tomberait sur le bassin lui-même. Le principe est de collecter l'eau de tous les bâtiments alentour et il est évident que l'on ne parle pas de 14 cm mais de beaucoup plus. Les événements tragiques dont il parle devraient nous rendre d'autant plus attentifs au problème de rétention d'eau. Cela ressort de la loi et de la nécessité de le faire pour la ville.

M. Victor ALLAMAND a bien compris en quoi consiste un bassin de rétention, mais la seule référence que l'on peut faire avec les hauteurs d'eau est celle qui tombe du ciel. Il fait référence à ce que l'on peut comparer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 53 oui, 16 non et 17 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 4'963'176.- TTC pour financer la construction du Parc du Reposoir, sous déduction des taxes compensatoires d'un montant de CHF 1'900'000.- qui seront prélevées sur le fonds de réserve N° 9282.16 – PQ Reposoir, Petite prairie ;
2. d'octroyer à la Municipalité un montant de CHF 226'800.- TTC pour financer la conservation et la mise en valeur de l'aqueduc ;
3. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
4. que ce préavis vaut complément de réponse au postulat « Pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon » de M. le Conseiller communal David Lugeon.

10. Rapport N° 230 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016.

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 84 oui et 2 abstentions :

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016, tel que présenté par la Municipalité dans ce document, soit :
 - a. de reconduire le taux du coefficient de l'impôt communal à 61 % de l'impôt cantonal de base (chiffres 1 à 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition) ;
 - b. d'ajouter un point 5.d à l'article 1 selon la formulation suivante :

- d) peuvent également être exonérées de l'impôt foncier, sur demande des intéressés, les personnes morales, exonérées des impôts ordinaires sur le bénéfice et le capital, qui poursuivent des buts de service public ou d'utilité publique, pour la part de leurs immeubles affectée à ces activités (art. 19 al.6 LICom)
- c. les autres taxes et impôts perçus par la Ville de Nyon restent inchangés ;
2. d'autoriser la Municipalité à transmettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

11. Rapport N° 231 concernant des crédits supplémentaires 1ère série au budget 2015 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 343'000.- au budget 2015, partiellement compensés à hauteur de CHF 311'000.-, pour un montant net de CHF 32'000.-.

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 82 oui, 1 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 51'000.- au Service de la culture, crédit entièrement compensé comme suit :

155.3012.00 – Musée du Léman, Salaire personnel auxiliaire	CHF 51'000.-
Compensé par :	
155.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF -10'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements	<u>CHF -41'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF 0.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 52'000.- au Service de la culture, crédit partiellement compensé comme suit :

156.3012.00 – Musée Romain, Salaire personnel auxiliaire	CHF 52'000.-
Compensé par :	
156.3011.00 – Traitements	<u>CHF -45'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF 7'000.-

3. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 85'000.- au Service des finances, crédit partiellement compensé comme suit :

200.3080.00 – Personnel temporaire	CHF 85'000.-
Compensé par :	
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF 17'000.-
200.3011.00 – Traitements	<u>CH 43'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF 25'000.-

4. d'octroyer un crédit de CHF 155'000.- au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit entièrement compensé comme suit :

761.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF 155'000.-
Compensé par :	
761.4652.00 – Participation des parents	<u>CHF -155'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF 0.-

12. Rapport N° 232 concernant le renouvellement des outils géomatiques pour la gestion des réseaux souterrains - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 467'620.- TTC.

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 60 oui, 16 non et 7 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 467'620.- pour le renouvellement des outils géomatiques de gestion des réseaux souterrains ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;
3. d'accorder un crédit annuel de CHF 88'000.- aux budgets 2017 et suivants sur le compte N° 191.3157.00 du Service informatique et population ;
4. de confirmer le deuxième ETP de l'unité géomatique, sans augmentation du budget.

13. Rapport N° 233 pour rendre les transports publics urbains accessibles à tous - En réponse au Postulat du conseiller Fabien Bourqui pour le parti des Verts et de la conseillère Camille Cantone pour le parti socialiste intitulé « Postulat pour faciliter l'accès aux transports publics à tous les Nyonnais pour renforcer l'accès au centre-ville. » - Demande de crédit pour une nouvelle offre de billets de transports publics pour un montant de CHF 180'000.- par année et le lancement d'actions de promotion, pour un montant de CHF 19'440.- TTC.

Rapporteur : M. Marco CARENZA

La discussion est ouverte.

M. Fabien BOURQUI souhaite remercier la Municipalité pour cette réponse. Elle permettra d'avoir une offre de promotion et ainsi, il l'espère, d'augmenter encore le nombre de voyageurs. Cependant, il est quand même déçu qu'il ait fallu deux ans et deux postulats pour avoir ce maigre résultat. Ceci donne le sentiment que la municipalité ne souhaite pas promouvoir son nouveau système de bus au ¼ heure. Le groupe des Verts garde à l'esprit une éventuelle offre de gratuité ponctuelle à durée déterminée afin de faire mieux connaître le réseau des bus.

M. Pierre GIRARD a calculé que l'on va vendre 30'000 carnets à 10 courses, soit 300'000 courses. En 2014, dans les statistiques il y a eu 184'958 billets vendus et en 2015 il y aurait 30% d'augmentation, soit environ 240'000 billets. Il faudra encore 25% d'augmentation pour atteindre les 300'000 billets, pour autant que tout le monde achète ces carnets. Dès lors, il pense que CHF 180'000.- est largement exagéré, mais s'ils ne sont pas dépensés, ils resteront dans le ménage communal. Il suggère que l'on envisage de regarder par rapport à ces bus au quart d'heure comment cela fonctionne. Il y a beaucoup de monde le matin et en fin d'après-midi, mais il y a peu de monde aux heures creuses et on pourrait les passer à la demi-heure. Ceci permettrait peut-être de compenser ces CHF 180'000.- que l'on va donner.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond que les bus au quart d'heure avaient pour objectif que les gens n'aient pas besoin de regarder l'horaire et de les fidéliser de cette manière. Il faut laisser l'expérience se dérouler sur un certain nombre de mois, voire d'années, pour voir s'il est opportun de poursuivre ou non. Il serait dommage à ce stade de déjà supprimer des courses aux heures creuses, cela impliquerait des changements dans toute la région. L'effort doit se poursuivre.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que la cause de la cherté des bus à Nyon est Mobilis, car on ne peut pas négocier. Il suggère de sortir de cette communauté tarifaire et que l'on se tourne vers Unireso car la plupart des pendulaires vont plutôt vers Genève que vers Lausanne et il y aura des tarifs plus avantageux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui, 1 non et 5 abstentions :

1. de prendre acte des offres et subventions mises en place par la Municipalité pour promouvoir l'utilisation des transports publics urbains ;
2. de prendre acte du financement des subventions du Kit mobilité et des offres mobilités via le Fonds Efficacité Energétique et Energies Renouvelables pour un montant global de CHF 47'000.- ;
3. d'allouer un budget d'environ CHF 180'000.-/an à l'Office de la mobilité sur le compte 615.3657.01 « Bus TPN » pour financer la subvention des carnets de 10 tickets pour tous les usagers des transports publics renouvelable, chaque année ;
4. d'allouer un montant de CHF 19'440.- TTC pour financer les actions de promotion qui accompagneront la mise en place de ces subventions ;
5. que le présent préavis répond au postulat « Pour faciliter l'accès aux transports publics à tous les Nyonnais pour renforcer l'accès au centre-ville. » de M. le Conseiller Fabien Bourqui pour le parti des Verts et de Mme la Conseillère Camille Cantone pour le parti Socialiste.

14. *Rapport N° 234 concernant le PQ Marans-Couchant – Déplacement de collecteurs d'assainissement et de conduites des Services Industriels – Demande de crédit de réalisation de CHF 330'000.- HT pour les collecteurs d'assainissement et de CHF 482'000.- HT pour les conduites des Services Industriels.*

Rapporteur : M. Vincent HACKER

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART interpelle la commission ou la Municipalité pour savoir si le propriétaire a payé les montants prévus dans le plan de quartier et si ces montants ont déjà été encaissés par la commune.

M. le Municipal Claude ULDRY précise que s'il parle des taxes de raccordement, cela n'est pas encore fait, par contre s'il s'agit des taxes d'équipements communautaires, la première facture a été envoyée et le montant est réglé à ce jour.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité de :

1. d'autoriser la Municipalité à déplacer les collecteurs d'assainissement et les conduites des Services industriels sis sur la parcelle N° 746 ;
2. de lui accorder à cet effet les crédits ci-après qui seront comptabilisés de la manière suivante:
 - a) un montant de CHF 193'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau d'eau potable et sur le réseau de gaz qui sera porté au compte N° 9144.06 du Service des Eaux et du Gaz, et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;

- b) un montant de CHF 213'000.- (HT) pour les travaux sur les réseaux basse et moyenne tension, ainsi que pour les honoraires ingénieurs et les divers et imprévus, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- c) un montant de CHF 43'000.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 20 ans ;
- d) un montant de CHF 33'000.- (HT) pour les travaux liés au réseau de télécommande et de fibre optique qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- e) un montant de CHF 330'000.- pour les travaux du Service des travaux et environnement à comptabiliser sur le compte N° 9143.12 – Station d'épuration et collecteur d'égouts, dépenses amortissables en 30 ans.

15. *Préavis N° 236 avec clause d'urgence concernant le chauffage urbain de Nyon. Demande de crédit extraordinaire d'extension des Services Industriels de CHF 15'000'000.- pour étudier et réaliser un chauffage urbain.*

M. Jacky COLOMB demande de faire voter la clause d'urgence. M. le Président ne voit pas d'article dans le règlement le mentionnant. Toutefois, M. Colomb rappelle que la LEDP, en son article 107 stipule que la clause d'urgence doit être acceptée par le Conseil et il demande que cela soit voté.

M. le Président suspend la séance 5 minutes afin de trouver les articles de loi et règlement.

A la reprise des débats, M. le Président précise qu'en cas d'acceptation de la clause d'urgence, un référendum ne pourrait pas être demandé.

M. Jacky COLOMB précise qu'effectivement la clause d'urgence suspend le droit de référendum. Il pense que ceci est une atteinte démocratique hors norme à propos d'un tel objet. La clause d'urgence n'est pas défendable en cette occurrence, la Municipalité aurait eu tout le temps de soumettre au Conseil un préavis d'étude et aujourd'hui de réalisation. Cependant la commission a siégé, certes, pas dans les meilleures conditions, sous la pression du temps, et bien des questions sont restées sans réponse. Il ne s'est pas opposé à l'ordre du jour car il pensait que la discussion pouvait avoir lieu au point suivant. Il refuse la clause d'urgence qui prive le citoyen de ses droits les plus élémentaires. C'est pourquoi il demande le vote sur la clause d'urgence selon l'article 107 de la LEDP.

M. le Président précise que cela ne signifie pas pour autant le débat du préavis N° 236 n'aura pas lieu par la suite. La décision porte uniquement sur la clause d'urgence et ses conséquences évoquées.

La clause d'urgence est refusée par 49 non, 22 oui et 15 abstentions.

16. *Rapports de minorité et majorité N° 236*

Rapporteurs : M. Luciano DE GARRINI pour le rapport de majorité
M. Jacky COLOMB pour le rapport de minorité

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement consistant à faire passer la présentation de l'avancement du projet de 1 à 2 fois par année, par 75 oui, 1 non et 8 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

M. Robert JENEFSKY demande le vote nominal à l'issue des débats. Il est appuyé par plus de 5 Conseillers.

M. Jean-Claude MERMILLIOD demande si ces développements vont se faire au détriment de l'énergie solaire thermique qui rejette moins de CO2 que tout autre type de combustion. Si l'on favorise le chauffage à distance, il souhaite savoir si l'on ne va plus encourager cette utilisation. Deuxièmement, il souhaite savoir si les quantités de bois dont nous disposons, soit sur pied, soit à Trélex, seront suffisantes pour alimenter le chauffage à distance et enfin il s'interroge si, dans le mode de combustion qui sera proposé, on va pouvoir impliquer du CCF donc du chauffage partagé qui permettrait de faire de l'électricité et du chauffage en même temps. Il lui semble que lorsque l'on a un chauffage central de grande amplitude, il est possible de produire suffisamment d'électricité et récupérer la chaleur pour le chauffage à distance. Il demande si ce projet est envisageable.

Mme Doris ULDRY rappelle que l'on connaît les méfaits de l'urgence, sœur de la précipitation, cousine de l'approximation, ennemie de la réflexion. C'est dans l'urgence que le Conseil a pris une décision, il y a peu, à propos de la Luna, qui a fait perdre près de CHF 500'000.- à la communauté. Le Conseil porte une part importante de la responsabilité de cet échec, la cause était le manque de temps, tous les paramètres du projet n'ayant pas été soigneusement étudiés. La perspective de réaliser tout de suite, à un bon coût, a occulté les éléments plus pragmatiques qui auraient dû être pris en compte. Nous sommes aujourd'hui dans le même cas de figure. Une idée ressort des oubliettes où elle séjournait depuis 2008. Un client qui lance une soumission pour un chauffage à distance de quartier, une pré-étude à compte d'auteur sans approbation du Conseil, un business plan avec des chiffres invérifiables, des affirmations, des promesses, encore des promesses et soudain l'urgence. Il y a quand même une différence entre les deux situations, et pas des moindres. La somme en jeu passe de CHF 500'000.- à CHF 15 millions, chiffre qui n'est que le début. La Luna a voulu tromper son monde en présentant un tableau plus flatteur qu'il ne l'était réellement, mais aujourd'hui, nous sommes en droit de nous demander ce que la Municipalité essaie de proposer dans l'urgence, si elle a bien étudié son projet, si les risques ont été évalués soigneusement, si la pesée des intérêts de la commune au regard de son endettement est raisonnable, si le projet est emblématique du programme de législature et si elle respecte la procédure démocratique. Le moins que l'on puisse dire est que le message est brouillé. Plus c'est flou, moins on distingue les contours. Ne dit-on pas justement que le diable se cache dans les détails. Pour toutes ces incertitudes, elle invite le Conseil à renvoyer ce préavis à la Municipalité et à voter le rapport de minorité.

M. Maurice GAY, indépendamment de savoir si un chauffage à distance est bien pour Nyon ou pas, est persuadé que les SI ont toutes les compétences pour mener à bien ce projet, mais il revient sur la question de la procédure. On demande CHF 15 millions pour « étudier, construire et exploiter un chauffage à distance ». Cela va créer un précédent dans la commune et il se réjouirait si ce préavis était accepté car on gagnerait du temps et du personnel communal, mais ensuite d'autres services pourraient en faire de même. On pourrait imaginer voir une demande comme CHF 16 millions pour étudier, construire et exploiter l'Usine à Gaz ou CHF 70 millions pour étudier, construire et exploiter des infrastructures scolaires et sportives au Reposoir. Il n'a pas vu de plan concernant l'implantation du chauffage, quel type de chaudière sera utilisé, etc... Il y a beaucoup de questions qui sont sans réponse. Il y a juste un montage financier qui promet d'être rentable avec un certain nombre de raccordements. Or, il a entendu que les Jardins du Couchant ne représentaient que 8% de la consommation et il est demandé de voter CHF 15 millions pour seulement 8% de l'utilisation. Il pense que l'on peut attendre, prendre le temps de la réflexion pour voir s'il y a réellement d'autres utilisateurs intéressés, car il faut encore trouver les 92% restants. Par rapport aux autres services qui présentent des préavis aboutis et complets sur lesquels on peut discuter et voter en connaissance de cause, il pense qu'il ne faut pas voter un tel chèque en blanc et refusera ce préavis.

M. Victor ALLAMAND souligne que la Municipalité a choisi le combustible-bois brûlé dans une chaudière. Le bois, peut-être parce que nous avons quelques forêts, mais il en faudrait au moins 10 fois plus pour être autosuffisant. Peut-être a-t-elle choisi le bois aussi pour favoriser le développement durable, mais c'est utopique. Probablement par routine puisque depuis

toujours nous brûlons quelque chose pour faire de la chaleur, c'est le bois depuis la nuit des temps. Mais brûler n'importe quoi pollue. Le bois particulièrement puisqu'il est classé second après la pollution automobile. Selon l'Office fédéral de l'environnement, le bois, lorsqu'il est utilisé comme combustible, a l'inconvénient d'être la deuxième source de poussières fines après le trafic routier. En Suisse, 16% des émissions de poussières fines proviennent des chauffages au bois. Ces émissions, dangereuses pour la santé, doivent être réduites. La Confédération a élaboré un plan d'action, entre autres mesures, pour lutter contre ces particules cancérigènes. Les charges des polluants sont les oxydes d'azote, ammoniac, soufre, composés organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques qui provoquent toujours des atteintes à la santé humaine et à l'environnement. Ces composants hautement toxiques se condensent en partie dans l'air et forment de nouvelles poussières fines supplémentaires (PM). Il y a les PM 10 qui désignent des particules dont le diamètre est inférieur à 10 millièmes de millimètre. Ces particules peuvent pénétrer dans les plus petites ramifications des poumons, puis dans les vaisseaux sanguins et lymphatiques. Leur structure leur permet d'accumuler d'autres substances toxiques et les PM 2.5, les plus dangereuses, car plus petites, qui pénètrent dans le sang à travers les 15 000 litres d'air que nous inspirons chaque 24 heures. La fréquence du brouillard à Nyon (situation d'inversion des températures en hiver) est l'un des paramètres déterminant de la charge en PM10 et 2.5 car elle empêche les échanges de masses d'air et entraînent des augmentations de concentration de particules fines à proximité du sol, jusqu'à un changement de météo.

Ce grand nombre de composés chimiques, parfois cancérigènes, provoque des inflammations locales des voies respiratoires et peut avoir de graves conséquences pour la santé comme des toux, dyspnées, bronchites, asthme, maladies des voies respiratoires (BPCO) et du système cardiovasculaire nécessitant parfois une hospitalisation comme pour un cancer des poumons et qui mène à des décès prématurés, entre 300 et 400 par année, en Suisse, soit autant que la route. L'OMS recommande les valeurs à ne pas dépasser pour les principaux polluants de l'air : PM2.5 : 10 µg/m³ moyenne annuelle / 25 µg/m³ moyenne sur 24 heures, mais la Suisse ignore la PM 2.5. Tout ceci pour dire que le préavis apportera, s'il est accepté, une augmentation de la pollution spécifique de 100 % puisque rien de semblable n'existe à Nyon. C'est d'autant plus dommageable qu'il y a d'autres solutions. Par exemple, entre le lac et la place des Nations à Genève, il existe un système thermique innovant et rentable, valorisant une ressource renouvelable : l'eau du lac pour rafraîchir en été et chauffer en hiver aux conditions des technologies classiques. D'autres applications semblables sont en cours ou prévues dans les quartiers centre-ville et de l'aéroport ainsi qu'à Versoix. En étendant ce système de chauffage il est démontré que l'eau du lac est une ressource renouvelable pouvant être utilisée à grande échelle.

M. Pierre WAHLEN pense qu'il y a deux enjeux avec ce préavis. D'abord, l'avenir des SI, car avec la libéralisation du marché de l'électricité, ils ne resteront bientôt que pour entretenir le réseau. Les gains vont pratiquement disparaître, on peut déjà le constater avec la diminution dans les comptes chaque année. La question est de savoir ce que vont faire les SI demain, s'il y a une place pour eux dans la production et distribution de chaleur. Si l'on dit non ce soir, on va supprimer une possibilité de développement important pour les services industriels. La deuxième question importante est de savoir quel est le meilleur combustible si l'on se met en tête de faire un chauffage à distance. Vraisemblablement ce n'est pas le bois, même si l'on a des fils de meilleure qualité avec une grande chaudière, mais à terme, on ne va pas continuer à brûler du bois pendant une dizaine d'années. On fait dans la région des sondages pour la géothermie profonde et l'objectif dans quelques années est de pouvoir raccorder une production de chaleur totalement propre avec des tuyaux déjà installés. Si l'on s'en prive aujourd'hui, il faut se demander ce que l'on fera de la géothermie profonde sans le réseau qui permet de la distribuer. Enfin, pour répondre à M. Gay, il lui rappelle que chaque année un crédit cadre pour les services industriels est voté, pour plusieurs millions, et cela n'a jamais causé de problèmes et il ne voit pas où est le déni de démocratie sur cette question.

M. Frédéric TSCHUY revient brièvement sur la pollution. En effet, le bois produit des aérosols dans la nature qui peuvent provoquer des problèmes de santé ou au réchauffement climatique, tout comme les autres combustibles, notamment le charbon et le pétrole. Dans le cas présent, il y aura des filtres performants sur cette chaudière qui éviteront l'essentiel du problème. Une fois que ce chauffage sera en place, il va aussi produire de l'énergie pour tout un quartier et les chaudières existantes vont disparaître et sortir du circuit. Il y aura un

transfert de production d'énergie d'un endroit à l'autre, avec un bilan nul à l'arrivée. Par la suite, on aura de la géothermie à moyenne profondeur qui supprimera totalement le problème des aérosols et une bonne partie du CO2. Deuxièmement, le pic pétrolier va commencer à diminuer et il y aura un problème d'approvisionnement en énergie fossile, le pétrole puis le gaz. Nous serons alors tout heureux d'avoir une source d'énergie indigène pour produire notre énergie, que ce soit le lac, le bois ou la géothermie. Concernant la clientèle, il n'y a pas uniquement Les Jardins du Couchant, mais également les écoles et d'autres quartiers qui vont changer leurs chaudières et qui seront des clients potentiels. Il s'agit d'une activité économiquement intéressante avec des clients captifs et un système rentable.

M. Christian PERRIN est interpellé par la rentabilité. Il a vu et entendu que d'autres communes qui ont osé le chauffage à distance tel que celui envisagé ont, pour la plupart, eu des gros problèmes de rentabilité et ont dû augmenter le prix de la calorie de façon sensible et significative. Il se demande si c'est que l'on souhaite. D'autre part, on crée des clients captifs et si l'on doit augmenter le prix de la calorie, cela devient des impôts déguisés. Il pense qu'il faut voter contre.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS, en réponse à M. Mermilliod, lui signale que le solaire thermique ne sera pas remis en question et sera toujours encouragé, tout comme la géothermie en moyenne profondeur (2000 à 3000 mètres). Concernant le bois, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport de minorité, nous avons du bois en suffisance. Si certains mettent en doute le sérieux de l'étude faite par les SI, une demande a été faite dans ce sens à l'ACP (Association du Couvert à Plaquettes à Trélex). Effectivement, après des études faites par les gardes forestiers et par l'inspecteur forestier, nous avons tout à fait la possibilité d'alimenter ce couvert à plaquettes, en précisant qu'il s'agira de plaquettes vertes et non sèches. D'autre part, le rapport de minorité dit que les services industriels prévoient de faire un stock à Mollard-Pareillet, mais cela est inexact. Le couvert à plaquettes a besoin d'une place de stockage pour les bois ronds et pour les déchiquer et s'intéresse à Mollard-Pareillet. Par contre comparer l'étude, qui a duré une bonne année par les services industriels, avec des données techniques à la Luna, il estime qu'il n'y a pas de commune mesure. D'autre part, il souligne que ce n'est pas le chef de service uniquement qui a passé plus de 200 heures à étudier ce chauffage, mais tous les responsables ensemble qui ont étudié durant plus d'une année. Concernant le rendement, il pense qu'investir CHF 15 millions et avoir un retour sur investissement sur 12 ans, puis faire un bénéfice de CHF 600 à 800'000.- par année, ne relève pas de l'amateurisme. Il relève qu'il y a certes eu quelques expériences malheureuses pour certains chauffages à distance, mais par exemple le Groupe E développe depuis 15 ans des chauffages centralisés dont les 2/3 sont équipés comme notre projet avec du gaz et du bois. Ils ont encore une dizaine d'installations en cours, dont une avec l'eau du lac comme le suggérait M. Allamand. Ils ont mis en place à la Tour-de-Peilz, un chauffage à distance, qui va prendre 3 degrés dans l'eau du lac, pour produire 35'000 kw/h par année, chauffer 2000 ménages, mais dépenser CHF 40 millions, coût de cet investissement. De plus il faudra mettre une chaudière complémentaire pour l'école car ce chauffage n'arrivera pas à cette puissance. Certes il serait plus écologique, mais dans notre projet, les 2000 ménages seront atteints avec CHF 15 millions + CHF 7 millions de taxes de raccordement. Pour les chiffres donnés par M. Allamand concernant les poussières fines, ils sont relatifs à des chauffages non contrôlés, telles que des cheminées ou les fourneaux à bois. Par contre, sur les chauffages à distances, des filtres très performants sont installés. On ne sera pas du tout dans les chiffres annoncés. Tout ceci l'amène à dire que selon l'office fédéral de l'environnement, 16% des poussières fines proviennent des chauffages au bois de toutes sortes, et les valeurs pour les chauffages à distance sont en-dessous des valeurs limites en vigueur dans toute l'Europe. Enfin, il précise que la Municipalité se rallie à l'amendement voté.

M. Régis JOLY remercie M. Dupertuis pour toutes ces explications. Il a toutefois entendu parler plusieurs fois d'une étude fouillée faite par les services industriels. Elle était mentionnée à compte d'auteur, on nous parle d'une année de travail par une équipe de projet conséquente et il se demande comment les SI ont financé une année d'étude sans aucun préavis, sans venir devant le Conseil et en venant maintenant demander de l'argent. Il y voit un déficit démocratique ou alors il y a un énorme coussin que l'on pourra facilement résoudre lors du prochain budget. Ensuite, on prend l'exemple du Groupe E, gros fournisseur d'énergie en Suisse. A Gland, la SEIC a construit récemment un chauffage à distance pour le quartier

Eikenott et elle s'est associée avec Romande Energie. Pour notre projet, nous partons seuls et il se demande si le risque est moindre à Nyon pour pouvoir se passer des gros fournisseurs d'énergie. Cela mériterait plus d'études.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur quelques aspects, notamment les enjeux. Il demande de bien comprendre que les services industriels sont une entreprise commerciale au sein de l'administration et qui doit toujours travailler dans « Recherche & Développement » et qu'un certain nombre d'heures doivent être faites pour étudier de nouveaux projets. Dans le cas précis, il y avait un défi, celui d'étudier dans un délai relativement court, suite à cette opportunité. Certaines choses sont planifiées, pour d'autres il s'agit de saisir les opportunités qui se présentent, base d'une activité commerciale. Concernant la rentabilité il rappelle que d'autres communes ont eu des problèmes, comme bon nombre d'entreprises, ce qui ne signifie pas que toutes en ont. Dans le cas précis, il rappelle que l'opportunité est excellente, les chiffres ont été communiqués aux membres de la commission, soulignant au passage qu'un signataire du rapport de minorité n'a participé à aucune commission et se plaint du manque d'éléments. Il faut savoir que dans une entreprise de ce type, les chiffres ne peuvent pas être mis dans un préavis car nous sommes dans un marché concurrentiel et tous les éléments ne peuvent être communiqués. On voit là la limite du système par rapport au déficit démocratique évoqué. Si nous acceptons d'aller dans ce projet, c'est pour que les SI gardent le maximum de leur valeur. Si le projet est refusé, la ville de Nyon va continuer à vivre, mais inexorablement, les services industriels vont perdre de leur valeur, élément très important puisqu'ils valent entre 4 et 5 points d'impôt par année. Si les concurrents viennent s'installer dans le marché nyonnais, nous aurons prochainement une diminution de nos ventes de gaz par exemple. Le concurrent va ensuite grignoter d'autres parts de marché. Quant aux clients captifs, il en est de même pour les clients qui ont des chaudières à mazout. C'est l'enjeu économique de la valeur des services industriels qui est important. Dire oui au chauffage à distance leur permettra de se développer et quel que soit leur futur, ils auront de la valeur. Si on devait un jour les vendre, ils auraient une valeur nettement supérieure, notamment grâce au réseau de conduites et les installations. Il s'agit d'une opportunité bien étudiée en profondeur, sans précipitation au niveau économique et il s'agit de le soutenir.

M. Victor ALLAMAND ne peut laisser passer certains propos de M. le Municipal Claude DUPERTUIS car ils sont inexacts. Il ne parlait pas de valeurs d'émissions, mais de valeurs d'imission, soit les particules chimiques que le système a déposées dans l'air et qui se recombinent en une autre molécule qui elle, devient dangereuse. Il rappelle que la loi fédérale citée ne prend en compte que les PM10, ce qui est une lacune et ne correspond pas aux normes de l'OMS.

M. Christian UDASSE est en souci car la rentabilité sera atteinte après 12 ans. D'ici là, la géothermie devrait arriver et il se demande si l'on ne peut pas attendre et jouer le jeu de la géothermie directement.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur les 4 à 5 points d'impôts mentionnés par le syndic, or il lui semblait que l'on parlait plutôt de 2 points et souhaite un éclaircissement.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que le bénéfice apparaît dans les comptes communaux qui est de l'ordre de CHF 2.5 à 2.7 millions. De plus il y a toutes les facturations internes liées au respect de la loi sur l'ELCOM. Pour calculer le timbre, tous les frais doivent être comptabilisés d'où un certain nombre de facturations internes. Si on ajoute ces montants on arrive entre CHF 4 et 5 millions. Auparavant, avant la libéralisation, on atteignait CHF 7 millions. Raison pour laquelle les SI fonctionnent comme une entreprise commerciale et essaient de développer leur marché. On est dans une autre logique que n'importe quel autre service.

M. Sacha SOLDINI rappelle qu'habituellement on accorde un montant pour un projet, telle que la rénovation du temple. Or là, on va accorder un montant pour la création et exploitation d'un chauffage à distance. Si l'offre n'est pas retenue par les promoteurs, il demande ce qu'il va se passer, si on va attendre d'avoir un autre client potentiel pour relancer le réseau ou est-ce que l'on va faire celui-ci pour alimenter les bâtiments communaux.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que le crédit d'extension souhaité est fait prioritairement pour ce projet. Il y a 900 habitants prévus et le fait d'avoir un premier gros client peut justifier et améliorer la rentabilité des autres projets. L'idée est d'avoir un vrai chauffage urbain à distance et pas seulement des chauffages à distances, modèle différent qui pourrait être beaucoup plus difficile à rentabiliser. La taille du projet permet d'imaginer une rentabilité importante. Si elle n'est pas immédiate, c'est dû au fait des investissements importants qui sont à faire. Il précise encore qu'il est membre du conseil d'administration de Synergie, une société à Martigny qui a remplacé les services industriels, ce qui lui permet d'apprendre comment cela fonctionne dans un contexte de société anonyme. Il informe le Conseil que le chiffre d'affaire du chauffage à distance est de CHF 9 millions, la marge brute est de CHF 3 millions et l'année dernière, CHF 2.3 millions ont été amortis. Il est membre depuis 5 ans et suit très régulièrement tous les travaux qui sont faits. Si le crédit était voté et que par malheur les promoteurs du Couchant renonçaient à ce chauffage, il faudrait inventer un tout autre modèle et on ne commencerait pas demain car il manquerait le premier maillon. Les promoteurs attendent avec impatience la décision et, si elle est positive, nous aurons le marché avec 19 chances sur 20. Si par hypothèse ce projet n'était pas choisi, la Municipalité ne va pas se lancer dans un projet de ce type là et les CHF 15 millions ne seraient pas dépensés. Il faudrait faire une étude de marché pour voir le vrai potentiel. Sans ce client, cela deviendra un nouveau modèle de business.

M. Jean BISCHOFBERGER souligne que l'on a parlé de valorisation, d'investissement de tout mais sauf des problèmes soulevés par M. Allamand. Il demande à la Municipalité d'étudier les problèmes de santé mentionnés. Ce n'est que si ces problèmes de santé peuvent être supprimés que l'on peut aller de l'avant.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES a lu tous les rapports, écouté tous les Conseillers, la Municipalité et a l'impression que l'on est en train de débattre au sein d'une commission et étudier un préavis pour comprendre les tenants et les aboutissants. A écouter tout cela, à la fin la grande question à se poser est de savoir ce que l'on doit voter. Il avoue ne plus savoir que faire. Si l'on regarde l'aspect purement financier, cela vaut peut-être la peine. Si l'on ajoute les autres considérants plutôt liés à la problématique des polluants et tout le reste, on se pose des questions. Une commission qui aurait eu le temps aurait peut-être pu poser ces questions et avoir des réponses plus précises et pertinentes. Ce préavis, sachant le temps déjà consacré par les services, aurait dû venir avant. C'est là que l'on peut se poser la question de savoir si le Conseil est vraiment compétent et doit décider de l'avenir des SI à travers un objet qui a des enjeux qui vont au-delà des considérants entendus ce soir.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS signale que la direction générale de l'énergie du canton de Vaud soutient ce projet car il respecte les normes les plus strictes de l'OPAIR, notamment celles qui sont en vigueur dans les zones d'émissions excessives comme à Nyon.

M. Jacky COLOMB reconnaît que l'on est en train de faire la deuxième commission et elle dure. Il y a sûrement encore beaucoup de questions et de réponses à attendre. On a une bataille de chiffres, une bataille de polluants divers et tout ceci nous montre bien que le débat n'a pas eu lieu correctement. Si on prend les chiffres du chef de service qui indique avoir passé 200 jours avec son équipe sur le projet pour étudier cela, il se demande pourquoi il n'y a pas eu un préavis pour un crédit d'étude. On serait aujourd'hui avec des résultats détaillés de cette étude, une commission aurait pu siéger et obtenir tous les renseignements voulus. On serait en train de demander un crédit de réalisation sur la base de chiffres et de rapports dûment détaillés. C'est véritablement le cheminement du projet qui a eu d'énormes errances. M. Mermillod se demandait si on allait continuer à promouvoir le solaire. Le chef de service a reconnu que les heures dégagées pour ce projet venaient du plan solaire laissé momentanément de côté. Il n'a jamais vu un projet tel que celui-ci se résoudre en une seule commission. Il n'est pas non plus d'accord sur la forme du crédit d'extension, car les SI ont toujours eu des crédits d'extension, mais pour construire leur bâtiment ils ont eu un crédit de construction, pareil pour le transformateur, cela signifie que pour des projets importants, le Conseil doit pouvoir avoir l'avis d'une commission qui a eu le temps d'être éclairée soigneusement et ce n'est pas le cas. Il pense que l'on est à la limite du scandale sur l'information qui a été donnée et sur celle qui manque. Il demande de renvoyer le projet à la Municipalité pour qu'elle complète son étude.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote nominal, le Conseil décide par 45 non, 37 oui et 3 abstentions (*en annexe*) :

1. de ne pas autoriser la Municipalité à étudier, construire et exploiter un réseau de chauffage urbain, de production de chaleur et de gestion d'énergies renouvelables ;
2. de ne pas accorder pour ce faire à la Municipalité une augmentation à hauteur de CHF 15'000'000.- (quinze millions) des montants relatifs aux extensions des Services Industriel pour les années 2015 à 2020 ;
3. de ne pas porter le montant net de l'investissement (après déductions des subventions) sur le capital de dotation des Services Industriels dans une nouvelle rubrique comptable, qui sera amorti selon les durées recommandées par la branche ;
4. de ne pas charger la Municipalité de lui présenter deux fois par année un état d'avancement du projet ainsi qu'un bilan chiffré des travaux pour le réseau de chauffage urbain yonnais.

17. *Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Sacha SOLDINI intitulée « Une étude pour le réaménagement de l'avenue Alfred-Cortot »*

Rapporteur : M. Gustave DUTRUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 65, 7 non et 14 abstentions :

- de renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport la motion « Une étude pour le réaménagement de l'avenue Alfred-Cortot », transformée en postulat par la commission ad hoc.

18. *Propositions individuelles*

M. Régis JOLY revient sur le document reçu à l'entrée de la salle faisant suite aux diverses interventions lues dans la presse concernant le devenir du statut du personnel. Il aimerait avoir des informations concernant l'état d'avancement du projet.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT relève que le personnel s'est mobilisé à l'invitation du syndicat SSP. La Municipalité a décidé d'orienter d'une manière différente la rénovation du statut en se tournant vers un règlement plutôt qu'un statut. Ils ont analysé tous les éléments liés à cet aspect et il s'agit de rester dans le droit public mais de trouver une manière plus moderne et plus actuelle. Toutes les communes qui ont rénové leur statut l'ont fait avec une convention collective ou avec un règlement, mais plus avec un statut. Cela crée quelques tensions avec le syndicat et la commission du personnel qui ne sont pas favorables à ce changement d'orientation, quand bien même ils ont été assurés qu'ils allaient rester dans le droit public. La Municipalité travaille sur une politique du personnel qui a été adoptée, ils sont en train de finaliser le règlement du personnel qui va se montrer nettement plus généreux que le statut qui date de 1965. Il y aura ensuite un certain nombre de règlements d'application qui sont en train d'être approuvés par la Municipalité et qui précisent les détails d'application de tout ce règlement. Cela prend un peu de temps mais il sera prochainement expliqué au personnel quelle est la situation actuelle et celle prévue, pour constater qu'il y aura très peu de changements. Les principaux changements seront liés au processus de séparation d'un collaborateur qui permettra de traiter avec le code des obligations plutôt qu'avec le système de la cour de droit administratif. Ils comprennent la réaction de certains, très attachés au statut. Les collaborateurs verront les avantages du nouveau règlement, et la Municipalité va essayer d'être aussi généreuse avec les collaborateurs pour qu'ils acceptent ce règlement,

mais aussi raisonnable que possible pour que le Conseil l'accepte également. Il espère que le préavis sera présenté au printemps prochain.

M. Pierre WAHLEN signale au Conseil que le groupe des Verts est à nouveau co-présidé et qu'il partage cette tâche avec Mme Yara BARRENSE-DIAS.

Mme Doris ULDRY revient sur la jolie fête au centre-ville qui était très animée, samedi 3 octobre, pour le plus grand bonheur de tous, notamment des commerçants. Or, dans l'après-midi elle a vu un agent poser des contraventions sur des voitures, certes mal garées mais qui ne gênaient personne et ne mettaient en danger personne. Pour une fois qu'il y avait à nouveau beaucoup de monde en ville, elle pense que certains ne reviendront pas. Elle trouve cela très dommage et demande également si ces agents ont en plus effectué des heures supplémentaires pour cette tâche.

M. Jean-Claude MERMILLIOD est étonné par la réponse de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY au sujet du prix des macarons. Le questionnaire en ligne qui devait être rempli a certainement permis d'éviter de donner des macarons à des personnes qui avaient déjà une place souterraine dans un immeuble. La plupart de gens qui résident au centre-ville n'ont pas cette possibilité et passer de CHF 50.- à CHF 80.- pour Rive-Est, par exemple, n'est pas justifié par une amélioration de la qualité. L'argumentation d'éviter d'avoir un parking souterrain et le sous-louer pour aller dehors ne tient pas. Il pense qu'il faudrait plutôt forcer le marché à diminuer les prix.

M. Jacques HANHART complète la réflexion en précisant que beaucoup d'habitants du centre-ville n'ont pas de places de parc, mais ont payé des taxes compensatoires et que la Municipalité serait bienvenue d'en tenir compte. Ces taxes ont engraisé les finances communales.

19. *Préavis N° 235 concernant la refonte de nyon.ch. Demande de crédit de CHF 105'000.- destiné à la refonte du site officiel de la Ville de Nyon et au développement d'un nouveau système de gestion de contenus Web.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. *Postulat de M. Jean BISCHOFBERGER intitulé « Plus de places de parc pour voitures de personnes handicapées ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil envoie le postulat à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et une abstention.

21. *Postulat de M. Pierre WAHLEN pour une réhabilitation de la rue du Vieux-Marché.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil envoie le postulat à la Municipalité pour étude et rapport à l'unanimité.

21bis *Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulée «État d'avancement du complexe sportif et projet du centre des congrès en partenariat avec l'UEFA» (en annexe)*

22. Divers en rapport avec la séance.

Mme Béatrice ENGGIST revient sur le prix des macarons et remercie Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY pour sa longue réponse, mais est très étonnée des arguments avancés et n'est pas d'accord. Elle souhaite savoir qui est assez fou à Nyon, qui posséderait un parking privé souterrain, de vouloir le sous-louer pour prendre une place sur la voie publique, place pas garantie et pas à l'abri des intempéries. Ces arguments ne tiennent pas la route.

M. Marco CARENZA rassure les TPN en signalant que la doublure de la ligne de bus ne serait pas seulement pour les 2 ou 3 personnes qui n'arrivent même plus à monter dans le bus 805 vers 7h.30. Par ailleurs il conteste ce chiffre qui ne comprend pas les personnes qui ont arrêté de prendre le bus à ces heures-là. Cette doublure serait également pour les personnes qui sont dans le bus, écrasées contre les portes, à toutes les personnes qui n'arrivent pas à se retenir aux barres de sécurité et globalement, elle serait destinée à tous les usagers actuels et potentiels qui sont dégoûtés par cette bavure manifeste. Il pense que les TPN devraient vraiment corriger le tir.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h.25

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Claude FARINE

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes : Vote nominal rapport N° 236
 Interpellation M. Yves Gauthier-Jaques

Interpellation

«État d'avancement du complexe sportif et projet du centre des congrès en partenariat avec l'UEFA»

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Au mois de septembre 2014, la Municipalité a présenté aux associations sportives l'état d'avancement des discussions concernant le site de Colovray.

Au cours de cette présentation, les personnes ont pu prendre connaissance des variantes de réalisation, sous la forme de volume et imaginé le devenir du site entre le centre des congrès et la halle multisports attendus avec beaucoup d'impatience.

Depuis cette annonce, plus aucune information n'émane de la Municipalité.

D'où mes questions à la municipalité :

1. Où en sommes-nous avec les discussions entre l'UEFA et la Ville de Nyon dans le cadre d'une réalisation du centre des congrès ?
2. Quel en est l'état d'avancement du dossier du complexe multisports ?
3. Au sujet de la halle multisports, la Municipalité a-t-elle envisagé un partenariat avec des communes avoisinantes ?
4. Si cela n'a pas été étudié, qu'elles en sont les raisons ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Yves Gauthier-Jaques

Nyon, le 5 octobre 2015

Vote 19 : Rapport 236 nominal

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.10.2015 23:03:06

Résultats :	Oui :	37	43.53 %
	Non :	45	52.94 %
	Abstention :	3	3.53 %
	Total :	85	100.00 %

Résultats individuels :

AJVAZI Sejdija	oui
ALTIERI Luigi	oui
ANGELI Aline	oui
BEURET Philippe	oui
FELIX Yves	oui
BREITENMOSER Sandrine	oui
WIESER Daniel	oui
CORNU Yvan	-
DE PINHO Elder	-
DEMETRIADES Alexandre	oui
DESPONDS Vincent	oui
ETHENOZ Gabrielle	oui
FARINE Claude	-
JACCOUD Jessica	oui
KARCHER Christian	oui
KARLEN Dominique	oui
KRASNIQI Sadik	oui
LUGEON David	oui
LUGEON Séverine	-
MARQUES Manuel	-
STADLER Olivier	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
THUILLARD Chantal	oui
THUILLARD Guy-François	oui
TSCHUY Frédéric	oui
AUBERT Jennie	non
BARRENSE-DIAS Yara	-
BOURQUI Fabien	oui
DUPUIS Pierre-Alain	Abstention
FRACHEBOURG Jean-Marie	-
GROSJEAN Gilles	oui
HART Darren	oui
KORNAROS Christos	oui
MARTINET Franck	oui
MERMILLIOD Jean-Claude	oui
MAUSNER Valérie	oui
BISCHOFBERGER Jean	non
TROLLIET Christine	-
VOGEL Jürgen	oui
VUILLE Caroline	oui
WAHLEN Pierre	oui
ERNST Myriam	oui
ALESSANDRO Giovanni	non
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	non
BOURQUI Marc	-

COLOMB Jacky	non
GIRARD Pierre	non
HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	non
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	non
VUILLE Jean-Pierre	non
BUCHS Patrick	oui
BRAUNWALDER Alex	oui
HACKER Vincent	Abstention
MIEVILLE Laurent	-
MIEVILLE Michèle	non
PIEREN Taïna	-
UELTSCI Bernard	-
ABEYA Inés	non
BIELER Eric	non
BÜRKI Véronique	oui
DARBRE Florence	non
DE GARRINI Luciano	oui
DOUSSE Jean Robert	-
DUTRUY Gustave	non
FARAUT Roxane	non
FAVRE Suzanne	non
FREI Maurice	non
GAILLE Josette	non
GAUTHIER Yves	Abstention
GAY Maurice	non
GLASSON Philippe	non
GUIGNET Mireille	non
HAINARD Jean-Michel	non
JACKSON Brian	non
JOLY Régis	non
KIRCHNER Volker	non
MONGE Olivier	oui
PERRIN Christian	non
PITTET Jacques	-
SAUGY David	-
TAWIL Joël	non
TRACCHIA Franco	non
VUAGNIAUX Christine	non
WILLI Bernhard	non
CATTIN André	non
DELLEY Stéphane	non
DELISLE Alzira	non
ENGGIST Béatrice	non
CARENZA Marco	non
WEAVER Mark	non
FUGLISTER Jean-François	non
NILSSON Hans	non
PERRET Philippe	non
SOLDINI Sacha	non
TUIMIL Sandra	non
UDASSE Christian	non
WEAVER David	non